

**Objet** : Décharge de cours pour les correcteurs des épreuves d'enseignements de spécialité

Madame la Rectrice,

La section académique du SNES-FSU a été informée par plusieurs enseignant·e·s du courrier transmis aux établissements par la Division Examens et Concours du rectorat de Normandie. Celui-ci « *suggère une adaptation du forfait* [de 4 demi-journées libérées de cours] *en fonction du constat du nombre de copies à corriger* » par les professeur·e·s convoqué·e·s pour cette mission.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces corrections se déroulent cette année dans une période habituellement très chargée, puisque les personnels doivent en même temps mener les dernières évaluations de leurs élèves comptant pour le contrôle continu du baccalauréat, préparer et participer aux conseils de classe du 3<sup>e</sup> trimestre, poursuivre les échanges avec les familles pour certaines décisions d'orientation, remplir les livrets scolaires, etc. De plus, bon nombre de correctrices et correcteurs sont également mobilisé·e·s par les épreuves orales du baccalauréat : oraux des enseignements de spécialités (LLCE, AMC, CIAV, ...), oraux des enseignements optionnels (DNL...) ou préparation et passation des Épreuves de Compétences Expérimentales de Sciences.

Nous vous rappelons qu'après deux années scolaires fortement perturbées par la situation sanitaire, les enseignant·e·s ont dû, au cours des derniers mois, pallier une accentuation de l'hétérogénéité du niveau de leurs élèves dans un contexte de hausse des effectifs par classe. Cette situation a entraîné une augmentation de leur charge de travail (déjà accrue depuis plusieurs années par la mise en œuvre de la réforme du lycée) et souvent un épuisement professionnel palpable dans les établissements. Par ailleurs, penser que l'on peut assurer la correction d'un lot de copies d'examens, même sur une vingtaine de journées, en plus des tâches habituelles, révèle une méconnaissance du métier d'enseignant et des conditions nécessaires pour une évaluation efficace et la plus juste possible des candidats. Des moyennes résultant du rapport nombre de copies par enseignant, ne témoignent ni de la diversité des productions selon la discipline ni de la variété des exercices à évaluer.

C'est pourquoi, afin de permettre aux enseignants d'effectuer le mieux possible l'ensemble des missions qui leur sont actuellement confiées, nous vous demandons de renoncer à toute pression relative à une modulation du forfait de 4 demi-journées libérées de cours choisies par les professeur·e·s convoqué·e·s pour la correction des copies des épreuves de spécialité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, nos salutations distinguées.

Le co-secrétariat académique du SNES-FSU Normandie  
Bertrand BUFFETTI, Claire-Marie FERET et Marc HENNETIER